



CONCOURS NATIONAL DES RILLONS DE TOURAINE

ARTICLE 1 : Le Concours aura lieu le **Samedi 6 Avril 2019** aux Etablissements **AVELINE** 44, Avenue Jacques Duclos 37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS- ☎ 02 47 63 18 92.

1^{ère} catégorie : **Charcutier-Traiteur ,Restaurateur**

2^{ème} catégorie : **Boucher- Charcutier**

3^{ème} catégorie : **Hors Département**

ARTICLE 2 : Le concours est ouvert à la profession des métiers de bouches. Les candidats devront adresser leur inscription à
✉ M. **BARS** Gérard 19 rue de l'Averne 37370 Chemillé sur Dême en indiquant leur nom, prénom et adresse
avant le vendredi 30 mars 2018

ARTICLE 3 : Le droit d'inscription est de 35 € , montant que les candidats doivent adresser en même temps que l'inscription à l'ordre de **la CONFRERIE DES RILLETES ET RILLONS DE TOURAINE**. ☎ 02 47 52 30 73 ou 06 85 74 97 50@ rillettes.rillons@orange.fr
🌐 www.rillettesrillons-touraine.com **Concours faisant partie du Trophée AVELINE**

ARTICLE 4 : Les candidats devront déposer ou envoyer (en colis express ou chrono post) à la Société AVELINE, le Vendredi 5 Avril 2019 avant 17 heures. une caissette de 500 grammes sans publicité apparente. Aucune réclamation, fondée sur la détérioration subie en cours de transport, ne sera admise. Les envois seront stockés dans les meilleures conditions. Mettre vos coordonnées dans une enveloppe sans signes extérieurs.

ARTICLE 6 : Le produit présenté à ce concours doit être identique à celui vendu habituellement en magasin. Les membres du jury se réservent le droit de vérifier à tout moment si aucune ambiguïté n'existe dans le produit **présenté. Pour l'entreprise présentant deux produits sous la même adresse : seule la meilleure note sera prise en compte. Le Rillons doit être un cube de 80 à 100 gr.**

ARTICLE 7 : Le jury sera composé au minimum de 3 personnes par catégorie, aucun jurat n'aura connaissance du nom des candidats avant la fin du concours. La décision du jury sera sans appel.

ARTICLE 8 : La confrérie décline toute responsabilité en cas d'arrivée hors délais, les versements restant acquis à la confrérie.
Le fait de l'engagement à ce concours comporte l'acceptation sans réserve au présent règlement.

ARTICLE 9 : Les résultats vous seront communiqués par courrier. Ils seront à votre disposition à la fédération des charcutiers-traiteurs.
Et sur le site de la confrérie et la page facebook

ARTICLE 10 : Ce document tient lieu de facture. Les prix non retirés le jour de la remise ne seront pas expédiés.

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom et prénom (en majuscule).....Code APE.....

Profession.....@.....

.....

☎ (obligatoire).....N° de catégorie

Après avoir pris connaissance et accepté le règlement joint, je désire participer au **Concours National des Rillons de Touraine** qui aura lieu le **Samedi 6 Avril 2019**

Ci-joint, le règlement de **35 €** par chèque bancaire

Fait à.....

le.....

Signature

